

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 11 MAI 2023 À 18H30

PROCES-VERBAL No 395

Présents	Mmes Caroline ABBET, Christine HUTIN, Emilia SCHLIPF, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS (président), Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ
Excusées	Mmes Sahar NSEIR et Tracy MONNEY
Assistent à la séance	Mmes Anne ZOLLER, Maire, Laure BOVY, adjointe, Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, Mme Sara GIL DA ROSA, procès-verbaliste M. Roger WYSS, secrétaire, public

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 5 avril 2023
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Question sur les procès-verbaux de commission
5. Rapports de conclusion des commissions
 - a) Commission des Finances : Préavis relatif aux comptes communaux 2022
 - b) Commission Aménagement-Urbanisme : Jeux de La Planta
 - c) Commission Petite Enfance : Extension de l'activité du Lok'al des jeunes en collaboration avec la FASe
 - d) Commission Petite Enfance : Projet « Banc des copains » aux écoles de La Plaine et Dardagny (rapport oral)
6. Proposition de l'Exécutif
 - a) Délibérations :
 - 1) D2023-03 relative à l'approbation des comptes 2022 de la commune de Dardagny dans leur intégrité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022
 - 2) D2023-04 relative à l'approbation des comptes 2022 de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées
 - 3) D2023-05 relative à l'approbation des comptes 2022 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin et Dardagny
 - 4) D2023-06 relative à l'approbation des comptes 2022 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin
 - 5) D2023-07 relative à l'approbation des comptes 2022 de la Fondation Pré-Bois
 - b) Résolution :
 - 1) R2023-02 : Nomination de Mme Alix Rivoire comme membre du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin
7. Proposition des Conseillers municipaux
 - a) Communication :
 - 1) C2023-02 : Formation du bureau du Conseil municipal pour 2023-2024
 - b) Question écrite
 - 1) QE2023-02 : question écrite de la commrsron Développement durable « pollution lumineuse et plan communal des lumières »
8. Dossiers en cours - questions et remarques
9. Divers

- **Le président** ouvre la séance à 18h30 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous à la séance du Conseil municipal de ce jour et annonce les conseillers municipaux absents. Il remercie également le public de sa présence et rappelle l'art. 25 du règlement du Conseil municipal qui stipule qu'il est tenu de garder le silence et de s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation, ainsi que l'art. 26 du même règlement qui précise que si le huis clos est déclaré, le public devra se retirer.

1. Approbation du procès-verbal du 5 avril 2023

- Il n'y a pas de remarque ni de correction mentionnée par les conseillers municipaux.

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 2023 est approuvé par 10 voix pour, dont 2 abstentions et aucun refus.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- **Le président** rappelle qu'il y a eu un droit d'opposition des conseillers municipaux par rapport à une décision de l'Association des Communes Genevoises en lien avec la subvention d'investissement de CHF 4'000'000.- destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre. Cette décision a pu entrer en force puisqu'aucune des majorités prévues par l'art. 79 de la LAC n'a été atteinte.
- Il avait été prévu que la commission ad hoc en charge de l'organisation du voyage de fin de législature revienne vers le Conseil municipal de ce soir avec une destination et un programme. Malheureusement, cela n'a pas pu aboutir dans les temps et un retour sera normalement communiqué durant le Conseil municipal du 22 juin prochain. Il s'excuse pour ce contre-temps.
- Le Conseil municipal du 22 juin prochain étant le dernier avant la pause de l'été, les prochaines dates des Conseils municipaux pour la période de septembre 2023 à juin 2024 ont été programmées et seront les suivantes :

Jeudi 14 septembre 2023 – 20h15

Jeudi 12 octobre 2023 – 20h15

Mardi 14 novembre 2023 – 20h15

Lundi 11 décembre 2023 – 18h30 (suivi d'un repas)

Mercredi 7 février 2024 – 20h15

Jeudi 14 mars 2024 – 20h15

Mercredi 17 avril 2024 – 20h15

Lundi 13 mai 2024 – 18h30 (suivi d'un repas)

Mercredi 19 juin 2024 – 20h15

- Il remercie également le bureau, M. Roger Wyss et toute l'administration communale pour les pièces communiquées pour la séance de ce soir qui étaient nombreuses.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** informe qu'une réponse lui est parvenue de l'OCAN concernant la subvention pour l'arrachage des haies exotiques de nos immeubles communaux à La Plaine contre la plantation d'arbustes indigènes. L'OCAN prend en principe en charge le 20% du montant de la facture

mais, au vu de l'ampleur du projet, une participation exceptionnelle de 30% sera finalement prise en charge par l'OCAN. Elle les remercie pour ce geste.

- Les travaux du cimetière sont terminés et la réception de l'ouvrage a été effectuée aujourd'hui par M. David Rodriguez. Les bancs ont été installés vers la statue Jeanne des Vignes et l'inauguration pour les statues installées sur notre commune aura lieu fin juin 2023, des informations parviendront prochainement à ce sujet.
- Mme le Maire rappelle la séance extraordinaire du Conseil municipal du 5 juin prochain à 19h30.
- Elle remercie également pour les petites douceurs ramenées de la sortie du Conseil municipal à Appenzell.
- **Mme Bovy** communique que le Conseil d'Etat a intégré un nouvel article dans le règlement d'application de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics et dont un des passages est le suivant : « une interdiction totale de fumer est préconisée dans les limites des terrains extérieurs, des structures d'accueil préscolaire et des établissements scolaires, y compris les établissements d'enseignement du tertiaire. Dans un rayon de 9 mètres de toute porte, de toute prise d'air ou de toute fenêtre, communiquant avec les espaces non fermés de ces lieux, ainsi que dans un périmètre de 9 mètres des limites des airs de jeux extérieurs ». Cette loi entre en vigueur le 1^{er} juin 2023. Elle remercie tous les concernés de bien vouloir respecter ces nouvelles mesures.
- **Mme Hutin Zumbach** rappelle que la manifestation « Marche Pour » aura lieu le dimanche 4 juin 2023. Un mail sera envoyé à tout le monde la semaine prochaine, après les caves ouvertes, afin de connaître les disponibilités de chacun.
- Le Street-Workout est terminé et a pu être présenté aux habitants des immeubles communaux de La Plaine mardi soir dernier. Les habitants avaient l'air très contents de ce nouvel espace mais toujours avec une crainte du bruit que cela pourrait engendrer. Les habitants auront la possibilité d'en informer la mairie dans le cas de débordement. L'espace est actuellement encore fermé pour que l'herbe puisse pousser tout autour, mais un chemin d'accès sera bientôt disponible.

4. Question sur les procès-verbaux de commission

- **Mme Robert** a une question concernant le procès-verbal de la commission Enfance, 1^{ère} page, 5^e paragraphe, la phrase « nous en discutons au sein de la commission et convenons que deux personnes à mi-temps c'est trop, le temps de travail est plus que triplé ». Elle ne comprend pas le sens de cette phrase.

Mme Hutin informe que la FASe avait émis un devis et une proposition pour avoir deux personnes à mi-temps au lieu de ce que l'on a actuellement (le taux d'occupation du personnel est aujourd'hui de 15,8%). La commission a trouvé que deux personnes à 50% était trop et a donc discuté d'une autre possibilité qui se trouve dans la suite du rapport.

M. Gautier précise qu'avec cette nouvelle proposition, l'enveloppe budgétaire annuelle dévolue à la FASe, qui est actuellement de CHF 31'911,- (CHF 21'507,- à la charge du canton et CHF 10'404,- à la charge de la commune) serait passée à CHF 100'602,- (CHF 66'397,- à la charge du canton et CHF 34'205,- à la charge de la commune).

- **Mme Hutin** informe que le même procès-verbal faisait mention d'une grillade pour les jeunes qui auront 18 ans cette année (promotions citoyennes). Elle propose de l'organiser en avance afin que les jeunes puissent également participer aux activités proposées par le canton. Cette grillade permettra à ces jeunes adultes de se rencontrer et de rencontrer les membres de la Jeunesse mixte de Dardagny et Russin, ainsi que les jeunes du Lo'kal. Elle suggère aux

conseillers municipaux d'encourager les jeunes de leur entourage qui ont eu 18 ans cette année à venir le 1^{er} septembre prochain.

- **M. Guyot** a une question sur ce même procès-verbal où il fait mention d'une potentielle réorganisation des cuisines scolaires à La Plaine et souhaite savoir comment cet aménagement est envisagé. Il trouve que c'est une excellente idée.

M. Todesco informe qu'ils ont constaté qu'il y avait vraiment un problème à ce niveau et, pour ne pas perdre trop de temps à se demander comment résoudre cette problématique, une discussion a eu lieu afin de pouvoir déposer des conteneurs qui puissent être ultérieurement démontés, déplacés ou réutilisés à d'autres fins. A voir par la suite.

- **Mme Vanoncini** souhaite exprimer son ressenti positif à la commission Urbanisme concernant l'aire de jeux de la Planta. Elle trouve intelligent d'avoir réutiliser des structures déjà mises en place, ainsi que d'avoir opté pour des dalles qui laissent pousser l'herbe.

5. Rapports de conclusion des commissions

a) Commission des Finances : Préavis relatif aux comptes communaux 2022

- **M. Guyot** explique que le 23 mars 2023, la commission des Finances et de la taxe professionnelle communale s'est réunie une première fois pour la présentation des comptes 2022. Il s'est avéré que quelques ajustements mineurs étaient encore nécessaires quant au bouclage final des comptes, mais la majeure partie des dépassements ou de non-utilisation du budget ont été explicités. Lors de sa séance du 20 avril 2023, la commission des Finances a reçu les comptes dans leur intégralité : les comptes communaux des groupements intercommunaux, des fondations intercommunales ainsi que les différentes annexes. Également, la commission a procédé au pointage des factures pour vérifier la véracité de la comptabilité communale qui s'est bien déroulée et la commission atteste de la parfaite tenue de la comptabilité pour l'exercice 2022. La commission n'a pas souhaité signer le rapport de conclusion tant que l'organe de révision n'avait pas terminé son rapport d'audit financier, qui est arrivé début mai 2023 aux commissaires et ceux-ci ont pu finalement signer le rapport de conclusion. Il est à noter un boni clairement exceptionnel de CHF 1'986'806.64. Cependant, celui-ci est grandement dû à un facteur qui est la réévaluation des divers bâtiments communaux du patrimoine financier. En effet, tous les 5 ans, la commune doit procéder à une évaluation complète de son patrimoine financier, tels que les immeubles locatifs, les parkings, les parcelles communales et le tea-room. Le résultat de cette évaluation, qu'il soit positif ou négatif, doit être inscrit dans les comptes de fonctionnement de la même année. Pour notre commune, il s'agit d'un montant de CHF 1'544'000.- qui a été comptabilisé en tant que recettes. Le reste du boni provient essentiellement du budget non utilisé et d'estimations fiscales plutôt conservatrices de la part du département cantonal des Finances et des Ressources Humaines, notamment sur la péréquation financière et la taxe professionnelle.

Il attire l'attention des conseillers municipaux sur l'annexe 17 associée aux comptes communaux qui reprend les crédits supplémentaires implémentés en 2022. En somme, il s'agit des différents dépassements par rapport au budget de la commune. Il est à noter que sur les CHF 722'396.55 de dépassement, une somme de CHF 622'600.- est uniquement due à des amortissements extraordinaires que le Conseil municipal avait voté en décembre 2022. Le but de ces amortissements extraordinaires étant soit de réduire le montant des amortissements annuels, soit la durée dans le temps de ceux-ci.

Enfin, tant la commission des Finances que l'organe de révision des comptes de la commune attestent de la bonne tenue des comptes pour l'année 2022. Par conséquent, la commission des Finances et de la taxe professionnelle enjoint le Conseil municipal à voter en faveur du présent rapport de conclusion ainsi que des différentes délibérations associées.

Le rapport de conclusion de la commission des Finances concernant le préavis relatif aux comptes communaux 2022 est approuvé par 12 voix pour à l'unanimité.

b) Commission Aménagement-Urbanisme : Jeux de La Planta

- **M. Polte** explique que dans le village de Dardagny, il n'y a actuellement qu'une place et demi de jeux, la principale se trouvant dans la cour du château (qui est également le préau de l'école de Dardagny et dont l'accès est interdit durant les heures d'école). Des demandes ont été faites par les citoyens, en particulier pour les enfants qui ne sont pas encore scolarisés, afin d'avoir un espace de jeux aménagé pour eux.

Dans ses travaux de l'année passée, la commission avait imaginé, en parallèle d'un projet qui avait été mené en commission « entretien-sport » pour un Street-Workout vers la salle polyvalente, de créer cette place de jeux pour les enfants au même endroit. En raison de l'affectation du terrain, il n'a pas été possible d'aller au bout de ce projet à cet endroit. Nous nous sommes donc rabattus, après discussion, sur l'autre emplacement qui contient déjà une place de jeux et qui se trouve aux immeubles de La Planta. La commission a étudié les devis et s'est penchée sur une petite réorganisation de l'espace convivial, tout en respectant le budget et en essayant de prendre en considération les critères de durabilité.

Le rapport de conclusion de la commission Aménagement-Urbanisme relatif aux jeux de La Planta 2022 est approuvé par 12 voix pour à l'unanimité.

c) Commission Petite Enfance : Extension de l'activité du Lok'al des jeunes en collaboration avec la FASe

- **Mme Hutin** explique qu'en 2021, la commission s'est rapprochée de la FASe du fait que Dardagny était une des seules communes à ne pas être reliée à cette organisation. Depuis, des rencontres régulières ont été organisées avec la FASe et la commission s'est aperçue que cette dernière effectuait du très bon travail. Le Lok'al est bien fréquenté par les jeunes, cependant, la commission trouve dommage que ce local des jeunes ne soit accessible qu'un samedi sur deux et les vendredis soir. L'idée serait qu'il soit également accessible tous les samedis et au minimum une semaine pendant les vacances d'été étant donné que beaucoup de jeunes ne voyagent pas.

Mme Hutin Zumbach ajoute que le fait de demander ce supplément déjà à la fin de l'année permettra de travailler avec un budget plus intéressant en 2024.

Le rapport de conclusion de la commission Petite Enfance relatif à l'extension de l'activité du Lok'al des jeunes en collaboration avec la FASe est approuvé par 12 voix pour à l'unanimité.

d) Commission Petite Enfance : Projet « Banc des copains » aux écoles de La Plaine et Dardagny (rapport oral)

- **M. Todesco** explique que le banc de l'amitié ou « banc des copains » consiste à éviter l'exclusion et l'isolement des élèves en difficulté de sociabilisation. Être élève en primaire peut s'avérer difficile, surtout quand on est nouveau venu dans une école, et la solitude peut être compliquée à vivre sur les aires de jeux alors que la récréation est sensée être l'un des moments préférés des élèves. Ce banc de l'amitié va être coloré avec des écritures (ce sera aux élèves de choisir). La commission a déjà approché les enseignants qui sont plutôt favorables à ce projet. Il faut savoir qu'il y a déjà des bancs à disposition dans les préaux des écoles de Dardagny et de La Plaine, il faudra juste les repeindre. Pour le financement des pots de peinture, l'Exécutif trouvera certainement une solution pour combler cette extraordinaire dépense. La commission demande au Conseil municipal de bien vouloir accepter ce rapport oral et de mandater l'Exécutif afin qu'il prenne contact avec les enseignants pour les modalités de mise en œuvre de ce projet.

Le rapport oral de conclusion de la commission Petite Enfance relatif au projet « Banc des copains » aux écoles de La Plaine et Dardagny est approuvé par 12 voix pour à l'unanimité.

6. Proposition de l'Exécutif

a) Délibérations

1) Délibération D2023-03 relative à l'approbation des comptes 2022 de la commune de Dardagny dans leur intégrité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée à l'unanimité par 12 voix pour.

Délibération

Vu que conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettres d) et f) LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

vu que l'organe de révision BfB société fiduciaire recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport du 27 avril 2023 qui a été transmis au Conseil municipal ;

vu le rapport de la commission des Finances du 20 avril 2023 ;

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d) et f), et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition de Mme le Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 12 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents

- 1) D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leurs intégralités annexées à la présente délibération ;
- 2) D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de CHF 7'340'970.85 aux charges et de CHF 9'427'777.49 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'986'806.64 ;

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 2'655'816.64 et résultat extraordinaire de - CHF 669'010.- ;

- 3) D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de CHF 854'125.12 aux dépenses et de CHF 0,- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 854'125.12.
- 4) D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 65'889'158.96.
- 5) D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de CHF 772'396.55 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
- 6) Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values comme enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

2) Délibération D2023-04 relative à l'approbation des comptes 2022 de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée par 12 voix pour à l'unanimité.

Délibération

Vu l'art. 7, titre III des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

vu le rapport de la Fiduciaire Wuarin & Chatton du 20 mars 2023 ;

vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de Fondation de la Résidence Mandement le 30 mars 2023 ;

vu les explications données par Mme le Maire ;

vu le rapport de la commission des Finances du 20 avril 2023 ;

sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

DECIDE

Par 12 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents.

D'approuver les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées « Résidence Mandement », pour l'exercice 2022.

3) Délibération D2023-05 relative à l'approbation des comptes 2022 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin et Dardagny

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée par 12 voix pour à l'unanimité.

Délibération

Vu l'art. 26, titre X des statuts du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;

vu le rapport de la Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du 27 avril 2023 ;

vu le rapport de la commission des Finances du 20 avril 2023 ;

vu les explications données par Mme le Maire ;

sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

DECIDE

Par 12 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents.

D'approuver les comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2022.

4) Délibération D2023-06 relative à l'approbation des comptes 2022 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée par 12 voix pour à l'unanimité.

Délibération

Vu l'art. 22, lettre d) et l'art. 23, alinéa 1) des statuts du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

vu le rapport de BfB Société Fiduciaire Bourquin Frères & Béran SA du 27 avril 2023 ;

vu l'approbation dudit rapport par le groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin du 28 mars 2023 ;

vu le rapport de la commission des Finances du 20 avril 2023 ;

sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

DECIDE

Par 12 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents.

D'approuver les comptes pour l'exercice 2022 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

- **M. Bodenmann** a une question concernant le rapport de la fiduciaire Bourquin Frères & Béran SA sur lequel est indiqué à la fin de la 1^{ère} page, paragraphe d'observations : « nous précisons que les annexes obligatoires selon le référentiel MCH2 ne sont pas systématiquement mentionnées alors qu'elles devraient comporter au minimum l'indication « néant ». Nous relevons qu'il manque l'état du capital propre, l'état des provisions ainsi que les autres indications complémentaires. Ces points ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus ». **M. Bodenmann** demande si le groupement a besoin d'aide pour mieux peaufiner ses comptes et si M. Palfi pourrait, dans le cadre intercommunal, apporter plus de précisions là-dessus.
- **Mme Hutin Zumbach** indique qu'effectivement la problématique vient de la comptabilité de la crèche tenue par l'association Pop e Poppa car l'employé qui s'occupait de cette comptabilité vient d'être remplacé. Un rendez-vous aura lieu avec le responsable au mois de juin afin d'améliorer cette situation.

Il est également à relever qu'il y a un montant de CHF 80'000.- en moins dans les charges par rapport à ce qui avait été prévu initialement au budget, du fait que le groupement n'a toujours pas encore trouvé la personne idéale à engager. Le groupement a décidé d'adapter le barème de participation pour la rentrée 2023-2024 afin d'essayer de diminuer les coûts de 2,5%. Elle remercie tous les membres du groupement pour leur accompagnement et tout le travail effectué.

5) **Délibération D2023-07 relative à l'approbation des comptes 2022 de la Fondation Pré-Bois**

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée par 12 voix pour à l'unanimité.

Délibération

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois ;

vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 14 avril 2023 ;

vu le rapport de la commission des Finances, du 20 avril 2023 ;

conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, du 12 mai 2020 ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ; sur proposition de Madame le Maire,

le conseil municipal

D E C I D E

Par 12 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents.

D'approuver les comptes 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

b) Résolution

1) **Résolution R2023-02 : Nomination de Mme Alix Rivoire comme membre du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin**

- **Mme Hutin Zumbach** explique que cette résolution doit être votée car une démission a eu lieu au sein du groupement et un nouvel engagement a dû être organisé afin de représenter la société civile. Mme Alix Rivoire a été conseillère municipale ainsi que membre du groupement en tant que conseillère municipale et elle était plutôt contente de pouvoir réintégrer le groupe en tant que citoyenne.

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée par 12 voix pour à l'unanimité.

Résolution

Vu les statuts du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

Vu l'article 13, lettre d, des statuts susmentionnés ;

Conformément à l'art. 29A, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal

D É C I D E

par 12 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents

- 1) De nommer Mme Alix Rivoire comme membre choisi parmi la société civile au sein du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

7. Proposition des Conseillers municipaux

a) Communication

1) **Communication C2023-02 : Formation du bureau du Conseil municipal pour 2023-2024**

Communication

Vu l'art. 9, chiff. 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la proposition de M. Gautier Rausis ;

le Conseil municipal

D E C I D E

D'arrêter la formation de son bureau, pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024,

comme suit :

Président : Kevin Polte
Vice-présidente : Christine Hutin
Membre : Gautier Rausis
Secrétaire : Roger Wyss

Cette communication est acceptée par 12 voix pour, soit à l'unanimité.

Le président requiert de vifs applaudissements pour les nominations de M. Polte et Mme Hutin en tant que président et vice-présidente du Conseil municipal et les remercie vivement pour leur engagement.

b) Question écrite

**1) Question écrite QE2023-02 de la commission Développement durable
« pollution lumineuse et plan communal des lumières »**

« Monsieur le Président du Conseil municipal,

Faisant référence à l'article 34 du règlement du Conseil municipal, nous vous prions de bien vouloir communiquer à Madame le Maire la question suivante :

Dans le cadre des discussions de la commission Développement durable, la problématique de la pollution lumineuse - ayant fait l'objet d'une motion précédemment admise par le Conseil municipal - s'est invitée à l'occasion de questions concernant la salle polyvalente lors de l'édition de la Nuit est belle 2022. En effet, il s'avère qu'un certain nombre d'incohérences d'éclairage ont été relevées. En ce qui concerne la salle polyvalente, la nécessité de laisser quotidiennement jusqu'à minuit des éclairages à 360 degrés pose question. Pour les immeubles communaux de la Planta, l'absence de détecteurs de mouvement dans les caves a été soulevée. Il en va de même pour les immeubles de La Plaine et de leur éclairage extérieur perpétuel. Toutes ces interrogations sur l'éclairage des bâtiments communaux (tant du patrimoine financier qu'administratif) soulèvent la présente question :

Question

Étant donné la motion M2021-09 sur la lutte contre la pollution lumineuse ainsi que les différents éléments suscités, la commission Développement durable se demande si la politique communale en matière d'éclairage public compte être revue et le cas échéant, de quelle manière ? En effet, la commission se demande si elle pourrait proposer à l'Exécutif de la commune une étude sur la politique communale en termes d'éclairage pour ses bâtiments communaux, notamment sur les horaires à adopter ainsi que sur les différents luminaires publics. Cependant, elle ne voudrait pas faire double emploi avec d'autres démarches entreprises par l'Exécutif (notamment sur le recours à APEC ainsi que l'étude CECB+).

*Pour la commission Développement durable,
Julien Guyot*

- **Le président** rappelle qu'à teneur de l'art. 34 du règlement du Conseil municipal, Mmes Le Maire et adjointes peuvent y répondre immédiatement ou au plus tard lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Mme Bovy souhaite y répondre lors du prochain Conseil municipal du 22 juin 2023.

8. Dossiers en cours – questions et remarques

- **M. Polte** informe que dans le cadre des travaux de la parcelle 1379, trois ateliers de travail seront ouverts à tout le monde les jours suivants :

30 septembre 2023

11 novembre 2023

25 novembre 2023

Les détails seront communiqués ultérieurement.

Mme Zoller ajoute que ce sont des ateliers qui se feront avec différentes entreprises et qui permettront de faire un premier atelier pour ensuite ramener des propositions et échanges pour les ateliers suivants.

- **M. Guyot** a une question concernant la page 2770 du procès-verbal du dernier Conseil concernant les travaux des bâtiments communaux. Il avait été discuté que l'on pouvait réendetter nos immeubles communaux au niveau du patrimoine financier et demande quels sont les travaux qui pourraient être entrepris pour l'assainissement.

Mme Zoller informe que ces travaux d'assainissement sont de toute nature et dépendent des études CECB+ qui vont être effectuées. Pour le patrimoine financier, les études ont été faites pour les immeubles de La Planta et ceux de La Plaine, qui sont actuellement très mal notées selon les notations énergétiques en vigueur. Les travaux vont couvrir au sens large l'étanchéité des bâtiments, les vitrages, la chaudière, les panneaux photovoltaïques, etc. Une fois les études terminées, il y aura des estimations de travaux et, sur la base de celles-ci, une collaboration devra avoir lieu entre les régies, les architectes et la commune, l'objectif étant de répondre aux normes édictées par le Conseil d'Etat pour 2030.

- **M. Guyot** demande si les dépositaires de l'initiative pour la suppression de la taxe professionnelles allaient finalement retirer leur initiative.

Mme Zoller informe qu'il n'y a toujours pas de réponse.

9. Divers

- **M. Guyot** remercie Mme Bovy, la Mairie ainsi que les personnes qui étaient présentes lors de la course d'école à la Landsgemeinde qui fut à la fois fort sympathique, drôle et instructive.
- **M. Vuissoz** indique que le séquoia qui se trouve sur la route de Malval est en train de dépérir de plus en plus et demande si la commission sécurité peut y jeter un coup d'œil car s'il vient à tomber sur la route, cela fera des dégâts.

Mme Zoller informe que M. Rodriguez est en train de s'occuper de ce dossier et qu'il a déjà contacté M. Jacques Apothéloz qui est venu voir cet arbre sur place. On attend son retour.

- **M. Guyot** signale que la commission Développement durable organise une sortie autour de l'Allondon le 17 juin prochain et enjoint les conseillers municipaux à y participer. Il y aura des petits travaux manuels, ainsi qu'un apéritif.
- **Mme Abbet** indique que les WC de la plage ne ferment plus, sachant que la plage appartient encore au canton.

- **Mme Zoller** remercie vivement M. Gauthier Rausis pour son année de présidence, pour son travail rigoureux accompli et sa gestion des débats (un cadeau est offert par Mme Le Maire).
- **Le président** remercie Mme Bovy pour l'organisation de ce super voyage initiatique en Suisse orientale car cela valait le déplacement de voir en action une Landsgemeinde Il remercie également chaleureusement tous les conseillers municipaux, Mme Le Maire et Mmes les adjointes pour leurs applaudissements et le cadeau, ainsi que de l'avoir patiemment écouté durant toute cette année de présidence. Il a éprouvé énormément de plaisir à présider et a beaucoup appris dans ce rôle qui reste symbolique et respectable.

Il conclue son dernier Conseil municipal de ce soir en tant que président par la citation du jour :
« rien ne se fait sans un peu d'enthousiasme » *Voltaire (1694 – 1778)*.


La séance est levée à 19h45.

Le président

Gautier Rausis

Un conseiller municipal

Mathurin Ramu

Le secrétaire

Roger Wyss